L'Autorité de la concurrence autorise le rachat par la famille Zouari du groupe Maxi Bazar (produits de décoration et de bazar)

Publié le 30 décembre 2021

Le 25 novembre 2021, la famille Zouari a notifié auprès de l'Autorité son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Maxi Bazar.

Les parties

La famille Zouari est principalement active en matière de distribution alimentaire. Elle exploite plusieurs magasins sous enseignes Casino, Franprix et Monop' situés à Paris ou en région parisienne. La famille Zouari co-contrôle par ailleurs, depuis 2020, le groupe Picard qui exploite plus de 1 000 magasins de distribution de produits surgelés (voir la décision 20-DCC-06 et le communiqué de presse du 16 janvier 2020).

Le groupe Maxi Bazar est actif en matière de distribution de produits de décoration et de bazar sous enseigne du même nom. Le réseau Maxi Bazar est composé de 89 magasins, dont 57 sont situés en France, principalement dans la région Provence Alpes Côte-d'Azur.

La décision de l'Autorité

Considérant, après examen, que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence, l'Autorité a autorisé l'opération sans conditions.

DÉCISION 21-DCC-272 DU 30 DÉCEMBRE 2021

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Maxi Bazar par la famille Zouari

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail